



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Pouvoirs :

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT
M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN
M. Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

Assistaient également :

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon

4- Inondations : protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » et de gestion d'un ouvrage hydraulique entre la Communauté de Communes Châteaubriant Derval et l'EPTB Vilaine

Il a été préparé un projet de protocole entre la Communauté de Communes Châteaubriant Derval et l'EPTB Vilaine, portant sur le transfert à l'EPTB :

- de la compétence « prévention des inondations » (partie A) ;
- de la gestion d'un ouvrage hydraulique existant (partie B).

Pour la partie A, le protocole organise les modalités de transfert des missions selon le modèle qui a été validé par le Comité Syndical dans sa séance du 26 octobre 2018, concernant la totalité des 3 blocs de compétence :

- bloc 1 « Assistance » ;
- bloc 2 « Gestion de l'aménagement hydraulique constitué des quatre barrages de la Leue, Nid Coquet, la Planche des Roches à Soudan et Chécheux à Châteaubriant »
- bloc 3 « Accompagnement de projets de prévention des inondations ».

La partie A du protocole est accompagnée :

- d'une identification des ouvrages existants (annexe 1) ;
- d'un programme d'actions qui détaille les éléments techniques (annexe 3) et financiers (annexe 5) relatifs aux trois blocs de compétence.

Pour la partie B, le protocole organise les modalités de transfert des missions de gestion de l'ouvrage hydraulique « Barrage de l'étang de la Forge » à Moisdon la Rivière, conformément à l'article 4.4 des statuts de l'EPTB Vilaine.

La partie B du protocole est accompagnée :

- d'une identification des ouvrages existants (annexe 2) ;
- d'un programme d'actions qui détaille les éléments techniques (annexes 4) et financiers (annexe 5).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le projet de protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » et de gestion de l'ouvrage hydraulique « Barrage de l'étang de la Forge à Moisdon la Rivière » entre la Communauté de Communes Châteaubriant Derval et l'EPTB Vilaine ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente à procéder à sa mise au point, le signer et engager toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.**

Pour Extrait Conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT